



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

Fondation Agir Contre l'Exclusion

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Agir contre l'Exclusion

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 18 février 1994

Siège social : 4 rue Floréal 75017 Paris

SIREN N° : 398 568 063

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la Fondation Agir Contre l'Exclusion,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Agir Contre l'Exclusion relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels, relatives :

- à la dotation non consommable, exposée dans la note « 5.4 Dotation non consommable », qui décrit les effets de la validation, par le Conseil d'état intervenue au cours de l'exercice, des nouveaux statuts de la Fondation ayant ramené le montant de cette dotation à 1 500 000 €, ainsi que le traitement comptable retenu à ce titre ;

- au changement de méthode comptable, exposé au paragraphe « 5.1.1 Changement de méthode comptable », qui présente les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- la conformité aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 7.1 à 7.7 (CROD) et dans la note 9 (CER) de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport spécial du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément

aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

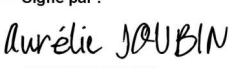
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 07 juillet 2026

Signé par :

 130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN

Associée



Comptes annuels

2025

BILAN

ACTIF	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
<i>Frais de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles :				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières :	890 179	680 296	209 883	204 121
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées à des participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>	888 919	680 296	208 623	202 861
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 260		1 260	1 260
Total actif immobilisé (II)	890 179	680 296	209 883	204 121
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours Créances				
Créances :	6 497 092	20 691	6 476 401	7 308 741
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>	388 445	20 691	367 754	358 370
<i>Fondation abritante</i>	195 045	20 691	174 354	226 092
<i>Fondations abritées</i>	193 400		193 400	132 278
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	6 099 105		6 099 105	6 944 895
<i>Fondation abritante</i>	3 438 997		3 438 997	3 229 208
<i>Fondations abritées</i>	2 660 109		2 660 109	3 715 687
<i>Charges constatées d'avance</i>	9 541		9 541	5 476
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	11 127 419		11 127 419	12 054 818
<i>Fondation abritante</i>	6 246 159		6 246 159	6 261 819
<i>Fondations abritées</i>	4 881 260		4 881 260	5 792 999
Total actif circulant (III)	17 624 511	20 691	17 603 820	19 363 560
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart conversion et différences d'évaluation actif (VI)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	18 514 690	700 987	17 813 703	19 567 681

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	1 505 000	5 538 267
<i>Fonds propres statutaires</i>	1 500 000	5 533 267
<i>Fondation abritante</i>	1 500 000	5 533 267
<i>Fondations abritées</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>	5 000	5 000
<i>Fondation abritante</i>	5 000	5 000
<i>Fondations abritées</i>		
Fonds propres avec droit de reprise:		
Ecart de réévaluation		
Réserves :	75 333	75 333
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	60 030	60 030
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>	15 303	15 303
Report à nouveau	2 055 077	-2 094 875
Excédent ou déficit de l'exercice	137 677	116 686
Situation nette (sous total)	3 773 087	3 635 410
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I) - Fonds propres	3 773 087	3 635 410
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 452 287	5 172 720
Total (II) - Fonds reportés et dédiés	4 452 287	5 172 720
PROVISIONS		
Provisions pour risques	307 747	467 333
Provisions pour charges		
Total (III) - Provisions	307 747	467 333
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	290 947	434 667
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	734 845	776 194
<i>Fondation abritante</i>	318 841	322 332
<i>Fondations abritées</i>	416 003	453 862
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	457 867	349 715
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
<i>Fondation abritante</i>		
<i>Fondations abritées</i>		
Autres dettes	3 868 006	3 793 426
<i>Fondation abritante</i>	2 679 275	2 226 295
<i>Fondations abritées</i>	1 188 731	1 567 131
Produits constatés d'avance	3 928 917	4 938 216
Total (IV) - Dettes	9 280 582	10 292 219
Ecart conv. et différences d'évaluation passif (V)		
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	17 813 703	19 567 681

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		5 000
Produits de tiers financeurs	10 165 825	11 371 411
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	2 437 767	4 318 491
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dot. comptable</i>	706 400	1 003 615
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	5 666 419	4 796 166
<i>Dons manuels</i>	788 121	791 714
<i>Mécénats</i>	4 878 298	4 004 452
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	1 355 239	1 253 139
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	170 029	186 230
<i>Fondation abritante</i>	170 029	186 230
<i>Fondations abritées</i>		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	2 004 150	1 499 577
Autres produits	210 049	149 348
Total produits d'exploitation (I)	12 550 053	13 211 565
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	1 933 782	2 030 018
Aides financières	6 354 441	6 088 704
Impôts, taxes et versements assimilés	204 256	212 388
Salaires et traitements	1 979 878	2 029 518
Cotisations sociales	712 947	743 011
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 091	16 043
Dotations aux provisions		102 893
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	1 283 717	1 839 367
Autres charges	4 352	27 137
Total charges d'exploitation (II)	12 488 462	13 089 079
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	61 591	122 486

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	73 850	40 421
Reprises sur dépréciations et provisions	5 762	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions v.m.p. et instruments de trésorerie		
Total produits financiers (III)	79 612	40 421
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		41 527
Intérêts et charges assimilées	3 526	4 695
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions v.m.p. et instruments de trésorerie		
Total charges financières (VI)	3 526	46 222
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	76 086	-5 801
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	137 677	116 686
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	12 629 665	13 251 986
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 491 988	13 135 301
EXCEDENT OU DEFICIT	137 677	116 686
	2025	2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	360 728	439 954
Prestations en nature	1 536 698	656 331
Bénévolat		
TOTAL	1 897 426	1 096 285
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	355 398	376 329
Prestations en nature	1 542 028	719 956
Personnel bénévole		
TOTAL	1 897 426	1 096 285

ANNEXE

Tous les chiffres communiqués sont en euros.

1- Objet social

L'objet social de la fondation Face est décrit ainsi dans les statuts :

- ✓ Contribuer à faire de la prévention et la lutte contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté un enjeu majeur pour notre société, en développant un plaidoyer en ce sens ;
- ✓ Mobiliser les acteurs économiques avec les acteurs sociaux et institutionnels autour des questions de l'exclusion, la discrimination et de la pauvreté ;
- ✓ Favoriser le développement d'actions contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté au sein des entreprises, en faveur de l'emploi, à l'école, dans la vie quotidienne et pour les territoires ;
- ✓ Apporter un appui à tous ceux qui agissent contre l'exclusion et qui sont préoccupés par son évolution ;
- ✓ Contribuer à la recherche méthodologique et l'innovation sociale sur la lutte contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté.

A la suite des modifications statutaires validées le 26 décembre 2025, s'ajoute à ces missions la contribution à la lutte contre le dérèglement climatique.

2- Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- ✓ Les activités propres de la FRUP ;
- ✓ Les activités des fondations abritées.

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- ✓ Les activités propres de la FRUP s'organisent autour de quatre pôles d'activité :
 - Education et orientation choisie ;
 - Emploi et insertion socioprofessionnelle ;
 - Transition écologique solidaire ;
 - Lutte contre les violences basées sur le genre.
- ✓ Les activités des fondations abritées s'organisent autour des missions sociales de l'abritante. Pour mettre en œuvre leurs projets, les fondations abritées s'appuient sur leur maillage territorial d'association et d'autres partenaires.

3- Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- ✓ Ressources humaines propres de la Fondation ;
- ✓ Autres moyens et dépenses engagées :
 - Le réseau Face au nombre de 43 clubs repartis sur l'ensemble du territoire français ;
 - Les fondations abritées au nombre de 35 reparties sur l'ensemble du territoire français ;
 - Entretien général/dépenses de fonctionnement ;
 - Frais divers de fonctionnement (abonnement logiciel, etc...) ;
 - Utilisation d'un espace de bureau mis à disposition.

4- Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4-1 Faits caractéristiques de l'exercice

- Validation par le Ministère de l'intérieur des évolutions statutaires de FACE le 26 décembre 2025. Ces évolutions concernent en premier lieu :
 - L'extension de l'objet social de FACE à la lutte contre le dérèglement climatique et l'action internationale ;
 - L'évolution de la composition du Conseil d'administration ;
 - L'adaptation du montant de la dotation non consommable, ramenée à 1,5M€ ;
 - Le changement d'adresse de FACE.
- Création de nouvelles fondation abritées : Fondation Cyber pour tous, Fondation l'Oasis, Fondation Cercle Asclépios santé pour tous, Fondation Bridge pour tous, Fondation des Deux-Sèvres ;
- Fort Développement des programmes mis en œuvre, essentiellement autour de partenaires privés dans une logique de rééquilibrage du modèle financier et conformément à la stratégie financière pluriannuelle de FACE : inclusion des seniors (grande cause du Comité d'orientation de FACE), lutte contre les freins périphériques à l'emploi (Fondation Renault) ;
- Adoption d'une feuille de route stratégique et développement d'une expertise et d'un socle de programmes relatifs à la transition écologique solidaire ;
- Réalisation d'une mesure d'impact sur deux projets structurants (Via l'emploi 3 et accompagnement des PPSMJ) et d'une mesure d'impact dédiée aux entreprises partenaires de FACE ;
- Renouvellement des partenariats publics principaux : ANCT, DGEFP, DGCS, Min Justice, Min culture, Min Intérieur, DJEPVA, services civiques, développement des partenariats non-financiers ;
- Développement de nouveaux partenariats publics : DILCRAH notamment ;
- Tensions croissantes sur les financements (notamment publics) des clubs FACE locaux, mettant en danger la pérennité de plusieurs d'entre eux : FACE Doubs, FACE Seine Saint Denis, FACE le Mans... et accompagnement de la Fondation au travers de :
 - La mobilisation d'un fonds de solidarité financière ;

- Un accompagnement étroit de l'équipe de la FRUP (budget, trésorerie, RH, gouvernance) ;
 - Un accompagnement pro bono par le cabinet Vertone.
-
- Développement territorial de FACE au travers de la création de nouveaux clubs : Face Cantal et Club des 1000 (Puy de Dôme) ;
 - Nombreux évènements et dispositifs de mobilisation des entreprises dans tous les territoires où FACE est présent ;
 - Validation d'évolutions de la stratégie de développement privé, comprenant notamment un élargissement du nombre de partenaires nationaux et la création de fonds de mécénat thématiques pour soutenir les projets de FACE ;
 - 11 entreprises membres du Comité d'orientation, instance de gouvernance dédiée aux entreprises aux côtés du Président de la Fondation (EDF, Pernod-Ricard, NGE, Yélé, Skill and You, Polylogis, Quick, Aromazone, Synlab Provence, Capgemini, Sogetrel). Une montée en puissance des TPE (28%) et PME (37%) au sein du réseau d'entreprises engagées dans les territoires. Une montée en charge de l'engagement en mécénat de compétences (+37% d'heures mobilisées par rapport à 2022) ;
 - Augmentation des financements privés de +31% par rapport à 2024 ;
 - En interne, stabilisation manifeste de l'équipe, avec un taux de turnover en forte diminution (25%), symbole de la dynamique de consolidation engagée fin 2022 ;
 - Rayonnement : cap des > 50 000 followers LinkedIn franchi.

4-2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

A la suite des évolutions statutaires validées par le Ministère de l'intérieur le 26 décembre 2025, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration conformément aux nouveaux statuts, l'élection ayant eu lieu le 10 mars 2026.

Conformément à la stratégie de placement de la fondation, il a été décidé de mettre en place une stratégie de placement permettant d'augmenter les ressources annuelles de la fondation.

Dans le cadre de la stratégie de placement, début 2026, la fondation a réalisé des placements de sa trésorerie, dotation 1,5 M€ sur un compte à long terme (15 ans), trésorerie courante 1,25 M€ sur un compte à moyen terme (7 ans).

Pour les fondations abritées, Fondation FIPA 1 M€ sur un compte à moyen terme (7 ans), Fondation LMI 100 K€ sur un compte à moyen terme (3 ans).

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016) modifié par l'ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers adopté par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) en novembre 2022, et homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023 ;
- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020) modifié par l'ANC N° 2023-03 en coordination avec le règlement ANC N°2022-06.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes de l'exercice sont respectés en appliquant les règles de prudence et en retenant les principes généraux suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence de méthodes comptables d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des Comptes annuels.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2024, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

5.2 Dérogations

Les contributions volontaires en nature ne sont pas comptabilisées dans le logiciel de comptabilité pour l'exercice comptable 2025 mais tenues sur un fichier Excel. Elles sont comptabilisées au pied du compte de résultat.

5.3 Principes et méthodes comptables

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les méthodes de valorisation et d'amortissement sont maintenues en l'état, compte tenu de la taille de la structure, et sont établies en conformité avec la réglementation.

Les valeurs mobilières de placements figurent à leur valeur historique d'entrée à l'actif. Cette valeur est comparée à la valeur actuelle (ou valeur de marché). Les pertes latentes sont comptabilisées. Le bilan et le compte de résultat intègrent les comptes des Fondations abritées.

Les subventions perçues des bailleurs institutionnels sont reconnues en produits en fonction du pourcentage d'avancement des projets. Ce pourcentage est défini pour une période sur la base du niveau d'engagement des dépenses sur ladite période, niveau calculé par rapport au budget total du projet.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, les produits relatifs au mécénat sont comptabilisés à l'engagement, c'est-à-dire, dès la réception de la convention correspondante. Les conventions de mécénats signées au titre d'un exercice et non encore perçues à la clôture, sont comptabilisées à l'actif au poste « autres créances ».

5.4 Dotation non consommable

La fondation FACE a été créée en 1993, avec une dotation statutaire de 5,18 m€ et a obtenu la Reconnaissance d'Utilité Publique attribuée par décret le 18 février 1984. Un contrôle de la Cour des Comptes portant sur les exercices 2013 à 2017 a mis en évidence des dysfonctionnements importants ainsi que la consommation de la dotation statutaire non consommable.

A l'issue de la procédure de sauvegarde dont le jugement de clôture est intervenu le 20 janvier 2022, la fondation a bénéficié de 6,4 m€ d'apports exceptionnels de la part des fondateurs permettant la reconstitution de la dotation non consommable à hauteur de 1,5 m€.

La demande de confirmation d'un ajustement à 1,5 m€ de la dotation non consommable a été validée par le Ministère de l'intérieur en 2022.

Entamée en décembre 2022, une procédure de modifications statutaires validée à l'unanimité par le Conseil d'administration prévoyait la modification du montant de la dotation non consommable de FACE à 1,5M€. Après de nombreux échanges avec le Ministère de l'intérieur, chargé de la supervision de ces évolutions statutaires, et le Conseil d'Etat, les nouveaux statuts de FACE ont définitivement été

adoptés le 26 décembre 2025, ramenant officiellement le montant de la dotation non consommable à 1,5M€. La présente clôture des comptes intègre donc ce nouveau montant.

6 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- ✓ D'appréhender son legs ;
- ✓ D'avoir droit aux fruits ;
- ✓ De s'en prévaloir.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- ✓ Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- ✓ Dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- ✓ Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'entité est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'entité.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

6.1 Actif Immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- ✓ Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- ✓ Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- ✓ Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- ✓ Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Un composant séparé, qui n'a pas été identifié à l'origine, l'est ultérieurement si les conditions de comptabilisation prévues aux articles 212-1, 212-2 et 214-9 du règlement 2022-06 sont réunies, y compris pour les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou grandes révisions, si aucune provision pour gros entretien ou grande révision n'a été constatée. Si nécessaire, nous évaluons le coût du composant existant lors de l'acquisition ou de la construction du bien en utilisant le coût estimé des dépenses d'entretien faisant l'objet d'un programme pluriannuel de gros entretien ou grandes révisions, futur et identique. Dans tous les cas, la valeur nette du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- ✓ Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- ✓ Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Situations et mouvements				
Immobilisations	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				0
Immobilisations corporelles				0
Immobilisations financières (1)	890 179			890 179
Total	890 179	0	0	890 179

(1) Le détail de immobilisations financières se présente comme suit :

Structure	
Titres de participations (1)	888 919
Dépréciation au 31/12/2025	-680 296
Dépôts	1 260
TOTAL net au 31/12/2025	209 883

(1) Les titres de participation sont détenus dans la SAS FaceAI'Emploi.TV (plateforme) dont FACE est l'unique actionnaire, dans la SAS Lucie (Labellisation RSE) dont FACE détient 25%, une part sociale du GIE Alliance Gestion.

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Dépréciations de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles						0
Immobilisations corporelles						0
Immobilisations financières						0
Total			0	0	0	0

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. A ce titre, le mode linéaire est généralement retenu sur les durées probables d'utilisation suivantes :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Téléphones : 2 ans ;
- Marques, logos : 5 ans.

6.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Rubriques	Dépréciations cumulées au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations cumulées à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	686 058		5 762	680 296
Total	686 058	0	5 762	680 296

6.2 Actif Circulant

6.2.1 Stock

Néant.

6.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Néant.

6.2.2.1 Précisions sur d'autres créances

6.2.2.1.1 Charges constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	
	Fondation abritante	Fondations abritées
Charges d'exploitation	2 332	7 209
Charges financière		
Charges exceptionnelle		
TOTAL	2 332	7 209

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	5 538 267					4 033 267		1 505 000
- dont Dotation initiale statutaire	5 183 267					3 683 267		1 500 000
- dont Dotation complémentaire	355 000					350 000		5 000
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	75 333							75 333
Report à nouveau	-2 094 875	116 685		4 033 267				2 055 077
Excédent ou déficit de l'exercice	116 685	-116 685		137 677				137 677
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	3 635 410	0	0	4 170 944	0	4 033 267	0	3 773 087

Les fonds propres présentés dans le tableau ci-dessus sont exclusivement affectés à la fondation abritante.

La dotation initiale statutaire s'élève à 1 500 K€. Celle-ci a été ramenée cette année à cette valeur suite à la validation en fin d'année par le Conseil d'état des nouveaux statuts de la Fondation.

L'impact de la revalorisation de la dotation statutaire a été comptabilisé en contre partie du report à nouveau.

Voir le paragraphe 5.4

La dotation est accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaires au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration.

6.4 Fonds reportés et fonds dédiés

6.4.1 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers extérieurs à des projets soutenus par la Fondation FACE qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Le détail des fonds dédiés de la Fondation Face peut être précisé comme suit :

Sur la Fondation abritante :

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont rembour sement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	242 681	306 325	242 681	-	-	306 325	-
Département de la Haute Marne	35 500	64 000	35 500			64 000	
FAMI Karibu	187 981	211 616	187 981			211 616	
Agence du service civique Civiq boost	19 200		19 200			-	
DGEFP Via à l'emploi	-	30 709				30 709	
Contributions financières d'autres organismes	543 950	161 110	543 950	-	-	161 110	-
360 emploi - Handicap	257 000	70 703	257 000			70 703	
En route vers l'emploi	150 000	11 050	150 000			11 050	
Via à l'emploi	100 850		100 850			-	
Insciencés	28 000		28 000			-	
Teknik	8 100		8 100			-	
Rebond+		64 542				64 542	
Formation IA		14 815				14 815	
Ressources liées à la générosité du public	348 192	251 322	348 192	-	-	251 322	-
GRDF - Cavigaz	278 112	251 322	278 112			251 322	
Boys Care	15 250		15 250			-	
Aroma-Zone	13 500		13 500			-	
Wi-filles	16 832		16 832			-	
Inclusion bancaire	24 498		24 498			-	
Fonds dédiés des fondations abritées	4 037 897	564 960	869 327			3 733 530	
Total des fonds dédiés fondations abritante	5 172 720	1 283 717	2 004 150	-	-	4 452 287	

6.5 Résultats des fondations abritées

Référence juridique ANC 2018-06.

Les résultats des fondations abritées ne correspondent pas à la clôture des comptes individualisés de chaque fondation dans la mesure où les fonds dédiés de chaque fondation abritée sont remontés dans la fondation abritante.

Résultat net des fondations abritées	2025
Fondation ADA TECH SCHOOL ATS	9 201
Fondation ADHWISE	5 554
Fondation AGIR POUR TOUS LES ENFANTS	- 11 227
Fondation CANNES	- 89 138
Fondation CERCLE ASCLEPIOS SANTE POUR T	67 571
Fondation CUISINE MODE D'EMPLOIS	- 1 448
Fondation CYBER POUR TOUS	4 777
Fondation DU SMA	- 148 189
Fondation DUNKERQUOIS SOLIDAIRE	- 221 058
Fondation ENTREPRENEURS EN ACTION PLA S	- 22 958
Fondation FESTIVAL D'AVIGNON	- 2 387
Fondation FIDELÉ	- 19 300
Fondation FIER	27 074
Fondation FIPA	- 67 428
Fondation FLAMENCA	15 222
Fondation FONDATION BRIDGE POUR TOUS	150
Fondation FREDERIC SAUSSET	- 25 463
Fondation HERMIONE ACADEMY	29 971
Fondation INTUITU PARTNERS	- 2 500
Fondation LABORATOIRE DE MOBILITE INCLU	- 8 253
Fondation L'ECHIQUIER POUR LA VIE	142
Fondation LEGRAND	- 2 585
Fondation L'OASIS	20 210
Fondation MA CHANCE MOI AUSSI	88 934
Fondation MEDIA SCHOOL	13 500
Fondation M'GUADELOUPE	- 37 409
Fondation MUTUALIA GRAND OUEST	102 999
Fondation ORLEANS	100 016
Fondation PASS'SPORT POUR L'EMPLOI	3 801
Fondation POUR LE SPORT INCLUSIF	6 755
Fondation SIMPLON	- 89 658
Fondation SOLIDAREN	730
Fondation SPARRING CAPITAL	28 482
Fondation SYD	- 15 479
Fondation VIVA FABRICA (EX USINE EXTRA)	39 869
Fondation ALYL	- 2 021
Résultat des fondations abritées	- 201 539,39
Résultat de la fondation abritante	339 216,53
Résultat	137 677,14

Le résultat net correspond au résultat de la fondation abritante compte tenu du mécanisme de neutralisation des résultats des fondations abritées en fonds dédiés à la clôture.

6.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	467 333	0	159 586	307 747
Provisions pour charges				
Total	467 333	0	159 586	307 747

6.6.1 Ventilation des dotations

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total	0	0	0

6.7 Provisions pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	467 333			130 753	28 833		307 747
Provisions pour charges	0						
Total	467 333	0	0	130 753	28 833	0	307 747

Au regard de la structure salariale, la PIDR est non significative et n'est pas valorisée dans les comptes.

6.8 Dettes

6.8.1 Emprunts et autres dettes assimilés

	Emprunts bancaires	
	Fondation abritante	Fondation abritées
PGE LCL	290 947	0

Cet emprunt a été mis en place au mois de juin 2020.

6.8.2 Précisions sur d'autres dettes

6.8.2.1 Produits constatés d'avance

	Produits Constatés d'avance	
	Fondation abritante (1)	Fondations abritées
Produits d'exploitation	1 675 195	2 253 722
Produits financier		
Produits exceptionnel		
TOTAL	1 675 195	2 253 722

(1) Cette donnée comporte diverses recettes, privées et publiques, dont les principales sont ci-dessous :

Détail (1) sur Fondation abritante	
Financements privés	779 276
Aroma-zone	122 329
Bnp Paribas	10 000
Capgemini	36 575
Carrefour	10 000
Clariane	10 000
Groupe Onet	15 000
Groupe Orange	10 000
Groupe Sogetrel	153 370
La Poste	10 000
Logirep	50 000
L'Oréal	10 000
NGE	9 370
Noveocare	11 667
Pernod Ricard	30 416
Publicis Groupe	10 000
Quick gestion	121 917
Skill & You	50 000
SNCF	10 000
Société Générale	10 000
Synlab Provence	69 780
Taddéo	11 250
Yélé consulting	7 602
Financements institutionnels	895 919
Subvention France	
ATIGIP	100 000
CNAM	10 000
DGCL ANCT	28 219
DGEFP	300 000
DJEPVA	427 700
EPNAK	10 000
URSSAF	20 000
Total	1 675 195

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi :

- ✓ Financement privés 779 K€ vs 868 K€
- ✓ Financement institutionnels 896 k€ vs 492 k€

La fraction d'une subvention pluriannuelle ou rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

6.9 Etats des échéances des dettes et créances

6.9.1 Etats des échéances des créances

Créances : détail et échéances	Montant Net		Échéance à plus d'1 an	Échéance jusqu'à 1 an
	Fondation Abritante	Fondations abritées	FACE	FACE
Créances clients et comptes rattachés	174 354	193 400	367 754	
Créances de Face vis-à-vis des Fondations abritées	126 825	0	126 825	
Créances de Face vis-à-vis de son réseaux	45 849	0	45 849	
Créances des Fondations abritées vis-à-vis de Face	0	193 400	193 400	
Créances de Face vis-à-vis de ses clients	1 680	0	1 680	
Autres créances	3 438 997	2 660 109	6 099 105	
Créances de Face vis-à-vis de ses Financeurs publics	1 820 975	0	1 820 975	
Créances de Face vis-à-vis de ses Financeurs privés	1 608 162	0	1 608 162	
Créances de Face vis-à-vis de ses partenaires de mise en œuvre des Projets	0	0	0	
Créances des Fondations abritée vis-à-vis de ses clients	0	0	0	
Créances des Fondations abritées vis-à-vis de ses Financeurs publics	0	0	0	
Créances des Fondations abritées vis-à-vis de ses Financeurs privés	0	0	0	
Créances des Fondations abritées vis-à-vis de ses partenaires de mise en œuvre	0	2 614 898	2 614 898	
Autres créances	9 860	45 211	55 071	
Total	3 613 351	2 853 509	6 466 859	
Charges constatées d'avance	2 332	7 209	9 541	
Total	3 615 683	2 860 718	6 476 401	

Situation de la trésorerie au 31/12/2025

	Fondation FACE Abritante	Fondations Abritées
Situation nette de trésorerie au 31/12/2025		
Disponibilités :		
Comptes bancaires - LCL	-32	
Comptes bancaires - Crédit Mutuel	5 830 702	4 881 260
Comptes bancaires - Thémis	414 306	
TOTAL	6 244 976	4 881 260

6.9.2 Etats des échéances des dettes

Dettes : Détail et échéances	Montant Brut		Échéance à moins d'1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
	Fondation Abritante	Fondations abritées	FACE	FACE	FACE
Dettes Financières					
Emprunts et dettes assimilées	290 947	0	144 886	146 061	0
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	318 841	416 003	734 845		
Dettes de Face vis-à-vis de ses Fournisseurs	125 441	0	125 441		
Dettes des Fondations abritées vis-à-vis de ses Fournisseurs	0	289 178	289 178		
Dettes de Face vis-à-vis de ses Fondations abritées	193 400	0	193 400		
Dettes des Fondations abritées vis-à-vis de Face	0	126 825	126 825		
Dettes de Face vis-à-vis de son réseaux	0	0	0		
Dettes relatives au personnel et impôts	457 867	0	457 867		
Autres dettes	2 679 275	1 188 731	3 868 006		
Dettes de Face vis-à-vis de ses partenaires de mise en œuvre des Projets	2 597 548	0	2 597 548		
Dettes des Fondations abritées vis-à-vis de ses partenaires de mise en œuvre des Projets	0	1 188 731	1 188 731		
Dettes de Face vis-à-vis de ses Financeurs publics	0	0	0		
Autres dettes	81 727	0	81 727		
Total	3 746 931	1 604 734	5 205 604	146 061	0
Produits constatés d'avance	1 675 195	2 253 722	3 928 917		
Total	5 422 126	3 858 456	9 134 521	146 061	0

7 Informations relatives au Compte de résultat

7.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	6 372 820	6 372 820	5 799 782	5 799 782
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	6 372 820	6 372 820	5 799 782	5 799 782
- Dons manuels	788 121	788 121	791 714	791 714
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	5 584 698	5 584 698	5 008 067	5 008 067
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 639 138		1 447 907	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 355 239		1 253 139	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	283 899		194 768	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 437 767		4 318 491	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	175 791		186 230	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	2 004 150	1 127 179	1 499 577	1 468 144
TOTAL	12 629 665	7 499 999	13 251 986	7 267 925
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	8 932 252	5 326 481	8 747 348	4 791 237
1.1 Réalisées en France	8 932 252	5 326 481	8 747 348	4 791 237
- Actions réalisées par l'organisme	2 520 407	1 502 969	2 658 645	1 456 235
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	6 411 845	3 823 512	6 088 704	3 335 002
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	709 137	422 873	686 457	375 997
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	392 474	392 474	374 022	374 022
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	316 663	30 399	312 435	1 975
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 551 792	925 364	1 701 665	932 063
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 091	8 999	160 463	87 891
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 283 717	816 282	1 839 367	1 080 736
TOTAL	12 491 988	7 499 999	13 135 301	7 267 925
EXCEDENT OU DEFICIT	137 677	0	116 686	0
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025		2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 897 426	1 897 426	1 096 285	1 096 285
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 897 426	1 897 426	1 096 285	1 096 285
Bénévolat				
Prestations en nature	360 728	360 728	656 331	656 331
Dons en nature	1 536 698	1 536 698	439 954	439 954
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
TOTAL	1 897 426	1 897 426	1 096 285	1 096 285
CHARGES PAR DESTINATION	1 897 426	1 897 426	1 096 285	1 096 285
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 826 346	1 826 346	1 027 583	1 027 583
Réalisées en France	1 826 346	1 826 346	1 027 583	1 027 583
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	71 080	71 080	68 702	68 702
TOTAL	1 897 426	1 897 426	1 096 285	1 096 285

Répartition de la générosité du public par origine et destination

Répartition d'affectation des produits liés à la générosité du public		% GP à répartir	Répartition GP
Produits liés à la générosité du public	6 372 820		
Utilisation des fonds dédiés antérieurs	1 127 179		
Total des produits	7 499 999		
1 - MISSIONS SOCIALES	8 932 252		
1.1 Réalisées en France	8 932 252		
- Actions réalisées par l'organisme	2 520 407	59,63%	1 502 969
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	6 411 845	59,63%	3 823 512
1.2 Réalisées à l'étranger	0		
- Actions réalisées par l'organisme	0		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	0		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	709 137		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	392 474	100,00%	392 474
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	316 663	9,60%	30 399
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 551 792	59,63%	925 364
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	15 091	59,63%	8 999
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 283 717	63,59%	816 282
TOTAL	12 491 988		7 499 999

Répartition des frais de fonctionnement par origine et destination

Répartition des frais de fonctionnement par origine et destination	En K€	Tableau des répartitions			
		- Actions réalisées par l'organisme	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3 - Frais de fonctionnement
Fonds propres	-16		30%	30%	40%
Pôle des fondations abritées	594		15%	15%	70%
Pôle DG	724	20%	20%	20%	40%
Pôle Finance	395				100%
Pôle réseaux	237	30%			70%
Pôle SI	192				100%
Pôle marketing et communication	59	20%	20%	20%	40%
Pôle développement	379	20%	40%	20%	20%

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes dont GP	par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises											
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	1 631 262	57 404			46 636	46 636	151 844				1 933 782
Aides financières	4 355 086	1 999 355									6 354 441
Impôts, taxes et versement assimilés	69 068				23 724	18 250	93 214				204 256
Salaires et traitements	598 488				228 358	176 692	976 339				1 979 878
Charges sociales	220 573				91 838	73 168	327 367				712 947
Dotations aux amortissements et dépréciations											
Dotations aux provisions								15 091			15 091
Reports en fonds dédiés										1 283 717	1 283 717
Autres charges	310				1 213	1 213	1 617				4 352
Charges financières	705				705	705	1 410				3 526
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	6 875 492	2 056 760			392 474	316 663	1 551 792	15 091		1 283 717	12 491 988

7.2 Produits du compte de résultat par origine et destination

7.2.1 Produits liés à la générosité du public

7.2.1.1 Dons, legs et mécénat : Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

7.2.1.2 Dons, legs et mécénat : Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

7.2.2 Produits non liés à la générosité du public

7.2.2.1 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

7.2.2.2 Autres produits non liés à la générosité du public

Les produits financiers sont ventilés entre produits liés ou non à la générosité du public en fonction de l'origine des actifs auxquels ils se rattachent.

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
 - les redevances d'actifs incorporels ;
 - les loyers ;
 - les produits financiers ;
 - les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

7.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
 - les subventions d'exploitation ;
 - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

7.3.1 Subventions

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire. Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance. Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

7.3.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

7.3.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics (1)					1 244 018
Subvention d'exploitation		1 125 749	68 000		
Subvention d'investissement					

(1) Taxe d'apprentissage

7.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles : Néant.

Reprises sur dépréciation d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés : Néant.

7.5 Utilisations et reports des fonds dédiés de la fondation abritante

Reprises des fonds dédiés sur subventions d'exploitation : 207 181 €

Reprises des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes : 543 950 €

Reprises des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 348 192 €

7.6 Charges du compte de résultat par origine et destination

Seules les charges d'exploitation (et non les charges financières ni les charges exceptionnelles) comptabilisées sur l'exercice peuvent être affectées à des projets définis.

7.6.1 Missions sociales

➤ **Les missions sociales de la fondation sont :**

- Contribuer à faire de la prévention et la lutte contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté un enjeu majeur pour notre société, en développant un plaidoyer en ce sens ;
- Mobiliser les acteurs économiques avec les acteurs sociaux et institutionnels autour des questions de l'exclusion, la discrimination et la pauvreté ;
- Favoriser le développement d'actions contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté au sein des entreprises, en faveur de l'emploi, à l'école, dans la vie quotidienne et pour les territoires ;
- Apporter un appui à tous ceux qui agissent contre l'exclusion et qui sont préoccupés par son évolution ;
- Contribuer à la recherche méthodologique et l'innovation sociale sur la lutte contre l'exclusion, la discrimination et la pauvreté.

Elles sont constituées de l'ensemble des charges des abritées et une partie des charges de l'abritante répartie selon les taux présentés ci-avant à l'exclusion des dotations aux provisions de la fondation abritante et des abritées ainsi qu'une part des frais du personnel de la fondation FACE.

7.6.1.1 Actions réalisées par l'organisme : France, Etranger

L'essentiel de l'activité de la fondation Face dans son ensemble se passe sur le territoire français. La fondation Face est un réseau qui regroupe entre autres les clubs face mais également les fondations abritées sous l'égide de Face. Dans le cadre de ses projets, Face travaille en étroite collaboration avec son réseau en assurant les missions d'ingénierie et de pilotage.

7.6.1.2 Versements à un organisme central ou à d'autres : France, Etranger

Face travaille également avec d'autres structures d'intérêt général aussi bien en France qu'à l'étranger, pour cette année, seulement avec des structures situées en France.

7.6.2 Les frais de recherche de fonds

- Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par Face dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action ;
- Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Dans le cadre de la fondation Face, ces frais sont essentiellement un quote part de la masse salariale ainsi que des frais de déplacement.

7.6.2.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par Face dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action :

(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat).

7.6.2.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir les missions sociales ;
- les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes.

7.6.3 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité (gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux, informatique).

À noter qu'un quote part de ces frais sont affectés :

- ✓ à la réalisation de missions sociales ;
- ✓ à des frais de recherche de fonds.

7.6.4 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

7.6.5 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers extérieurs à des projets soutenus par la Fondation FACE qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

7.6.5.1 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire. Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.

Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

7.6.5.2 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public

7.6.5.2.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'entité auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat informel (aide aux voisins, coups de main) est à distinguer du bénévolat formel qui s'exerce au sein d'une structure organisée.

7.6.5.2.2 Prestations en nature

Le prêt à usage est un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge par le preneur de la rendre après s'en être servi. Le prêt à usage ne satisfait pas aux conditions de reconnaissance d'un actif au sens des articles 211-1 et suivants du plan comptable général. Le prêt à usage est comptabilisé en tant que contribution volontaire en nature.

7.6.5.2.3 Répartition de la générosité du public

La répartition de l'utilisation de la générosité du public sur les charges couvre en premier lieu les reports en fonds dédiés à hauteur de 59%, le reste se répartit équitablement sur les autres postes à 56%.

Les utilisations et reports de fonds dédiés liés aux fondations abritées sont considérées comme issues de la générosité du public.

Les concours publics et subventions publics sont affectées (hors montants reportés en fonds dédiés) entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement au prorata de ces derniers sur le total des charges par destination (hors reports en fonds dédiés).

La fondation en déduit un reste à financer par la générosité du public, correspondant aux charges par destinations minorées du montant financé par les concours publics et subventions d'exploitation.

Le montant de générosité du public collecté au cours de l'exercice est alors réparti au prorata du montant restant à financer sur le total des charges par destination restant à financer (hors reports en fonds dédiés). Cela indique le montant de générosité du public affecté aux charges par destination.

7.7 Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination

7.7.2 Tableau de rapprochement des contributions volontaires

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens	284 318			71 080	355 398
Prestations de services en nature dons	1 542 028				1 542 028
Personnel bénévole	0				0
TOTAL	1 826 346	0	0	71 080	1 897 426

7.8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat

7.8.1 Charges et produits financiers

	Fondation abritante	Fondations abritées
Intérêts et charges assimilées	- 3 526	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Autres intérêts et produits assimilés	73 850	
Différences positives de change		
Reprises sur provisions, dépréciations financières	5 762	
Résultat Financier	76 086	0

7.8.2 Charges et produits exceptionnels

Néant.

7.8.3 Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	52 800
Au titre d'autres prestations	0
Honoraires totaux (TTC)	52 800

7.8.4 Rémunération des dirigeants et cadres dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration, dont les cadres dirigeants (Président, Secrétaire Général, Trésorier) exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

8 Informations relatives à l'effectif

L'effectif global de la Fondation s'élevait au 31/12/2025 à :

	Fondation abritante		Fondations abritées	
	Personnel Salariés	Personnel mis à disposition	Personnel Salariés	Personnel mis à disposition
Cadres	29	4	4	
Assimilé.e-cadre				
Employé.e.s	3			
Contrat professionnel				
Contrat apprentissage	4			
TOTAL	36	4	4	0

Note : l'effectif au 31 décembre 2025, au sens des articles L. 1111-2 et L. 1111-3 du Code du travail, s'élève à 35,93 ETP.

9 Compte Emploi – Ressources

Cadre juridique :

La fondation face faisant appel à la générosité du publique au regard de l’article 3 de la loi de 1901, elle est tenue d’appliquer l’arrêté du 11 décembre 2008 portant homologation du règlement CRC 2008 – 12 du comité de la règlementation comptable. Ce règlement présente un modèle de compte emploi ressources (CER) à intégrer dans les annexes de la fondation Face.

Le CER est destiné à mettre en perspective les dons collectés, les autres ressources de la fondation (abritante + abritées) et les utilisations qui en sont faites.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2025	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2025	2024
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France	5 326 481	4 791 237	1.1. Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	1 502 969	1 456 235			
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	3 823 512	3 335 002	1.2. Dons, legs et mécénats	6 372 820	5 799 782
			- Dons manuels	788 121	791 714
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	- Legs, donations et assurances-vie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	- Mécénats	5 584 698	5 008 067
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	0	0			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	422 873	375 997	1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	392 474	374 022			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	30 399	1 975			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	925 364	932 063			
TOTAL DES EMPLOIS	6 674 718	6 099 298	TOTAL DES RESSOURCES	6 372 820	5 799 782
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 999	87 891	2 - REPRISES DES PROVISIONS	0	0
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	816 282	1 080 736	3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	1 127 179	1 468 144
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL GENERAL	7 499 999	7 267 925	TOTAL GENERAL	7 499 999	7 267 925
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 401 604	5 401 604
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	5 401 604	5 401 604

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2025	2024		2025	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE	1 897 426	1 096 285	RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 897 426	1 096 285
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 826 346	1 027 583	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 897 426	1 096 285
Réalisées en France	1 826 346	1 027 583	Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	360 728	656 331
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	1 536 698	439 954
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	71 080	68 702			
Total	1 897 426	1 096 285	Total	1 897 426	1 096 285

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2025	2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	1 793 153	2 180 561
(-) Utilisation	1 127 179	1 468 144
(+) Report	816 282	1 080 736
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	1 482 256	1 793 153

Les contributions volontaires aux missions sociales comprennent des mécénats de compétences, dons en nature et mises à disposition de locaux. Les contributions volontaires au fonctionnement comprennent les frais administratifs des mises à disposition de locaux.